
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0344

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 mars 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 12.006, 20.003, 20.015 et 20.032.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0345

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0346

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0347

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0348

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0349

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 70 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.005 1164815002

CE16 0350

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à un regroupement, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018, assortie d'une année supplémentaire optionnelle jusqu'au 31 mars 2019;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1161541001

CE16 0351

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166682002

CE16 0352

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 293 002,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CESM), là où requis, dans le boulevard De Maisonneuve Est, de la rue Berri à la rue Alexandre-DeSève, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Transelec / Common inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 654 993,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216803 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154102004

CE16 0353

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 4 février 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167227001

CE16 0354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 297 800 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CM15 0514), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et majorant ainsi le montant total du contrat de 1 240 393,01 \$ à 1 538 193,01 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160660002

CE16 0355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 859 118,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 769 118,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329401;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154102006

CE16 0356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 948 323,80 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 868 323,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329405 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154102008

CE16 0357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 118 120 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 984 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164139001

CE16 0358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est dans le cadre du contrat accordé à Norgereq ltée (CM15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166627001

CE16 0359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 621 872,99 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des chaudières et des travaux de génie civil à la caserne 73 (3114), située au 820, rue Saint-Germain, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Doverco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 519 222,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5792;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1163456001

CE16 0360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 847 596,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Catalogna & Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 370 450,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330201;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166708001

CE16 0361

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 350 747,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de marquage et d'éclairage dans l'avenue Wiseman, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans l'avenue Manseau, de l'avenue Wiseman à l'avenue Outremont et dans l'avenue Outremont, de l'avenue Van Horne à l'avenue Manseau, dans le cadre du projet du Site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 169 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221707 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164021002

CE16 0362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure 20 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, à compter de la date de leur émission pour des travaux de réfection de chaussée par remplissage mécanisé de nids-de-poule;
- 2 - d'accorder à Les Entreprise Myrroy inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14814 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231001

CE16 0363

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le virement d'un montant de 49 500 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « travaux contingents et supplémentaires » du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie et architecture de paysage, dans le cadre de la construction du Stade de soccer de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et associés inc. et WAA et associés inc. (CM11 0890), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 570 098,76 \$ à 1 619 598,76 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161670001

CE16 0364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels spécialisés en informatique pour les besoins du portfolio du Bureau de demain ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacune des ententes, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 432 745,70 \$, taxes incluses, pour l'entente 1, et de 631 771,53 \$, taxes incluses, pour l'entente 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14887 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1166075003

CE16 0365

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels pour des services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver deux projets de convention par lesquels les firmes EnGlobe Corp. et Infrastructel inc., firmes ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales de 192 492,28 \$, taxes incluses, et de 210 231,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1605 ;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166850001

CE16 0366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la résiliation de la convention de services professionnels conclue entre la Ville de Montréal et Clair K. inc. (CM15 1093), pour la réalisation du projet « Forêt Fabuleuse » au Jardin botanique.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1163815001

CE16 0367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de cession de contrat entre NACEV consultants inc. et Beaudoin Hurens inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, Norman Hurens et Serge Beaudoin, et par lequel NACEV consultants inc. cède à Beaudoin Hurens inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1161630001

CE16 0368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet de convention de cession entre Pasquin St-Jean et associés inc., Beaudoin Hurens inc. et la Ville de Montréal, auquel intervient la firme Riopel + associés, architectes, et par lequel Pasquin St-Jean et associés inc. cède à Beaudoin Hurens inc. les droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels numéro 12227 (CG07 0295), selon les mêmes termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'approuver la fin du mandat de la firme Pasquin St-Jean et associés inc., à compter du 3 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1161630002

CE16 0369

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un service de planification et d'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 142 281,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166756001

CE16 0370

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Montréal* (agglomération);
- 2 - d'autoriser le greffier et M. Denis Coderre, maire de Montréal et président de l'agglomération de Montréal, à signer, à titre de représentant de l'agglomération de Montréal, ce projet d'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué;
- 3 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir selon les modalités décrites dans l'Entente, une subvention totale de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$) répartie comme suit : en 2016, le montant de cent soixante mille dollars (160 000 \$) couvrant la période 2015-2017 et, en 2017, le montant de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour la période 2017-2018;
- 4 - de désigner madame Carole Paquette, directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), comme représentante du Délégué;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de deux cents quarante mille dollars (240 000 \$);
- 6 - de mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à réaliser les suivis convenus dans l'Entente.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1164107002

CE16 0371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de cession de droits entre Biomont Énergie inc. et Biomont Énergie, Société en commandite, auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Biomont Énergie inc. cède à Biomont Énergie, Société en commandite ses droits découlant de la Convention pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et ses droits découlant du Bail et de la sous-location du site foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150720003

CE16 0372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets de conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Centre local de développement Anjou;
- Développement économique LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1165175003

CE16 0373

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 2 698 696, 2 698 723, 2 698 724, 2 698 725 et 2 698 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166896005

CE16 0374

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, pour une période de 6 ans et 8 mois, à compter du 1^{er} septembre 2016 des espaces situés au 4^e et 5^e étage, de l'immeuble sis au 255, boulevard Crémazie Est, d'une superficie d'environ 2 452,73 mètres carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 4 451 494,72 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 149 463,76 \$, taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar;
- 3 - d'autoriser une dépense de 859 725,56 \$, taxes incluses, en incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2016 un virement de crédits de 199 198,23 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration, et d'avoir ajusté la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2017 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'autoriser un virement budgétaire de 13 466,67 \$ pour l'exercice 2016 et pour l'année 2017 et les suivantes, et d'autoriser les ajustements récurrents de 40 400 \$ aux bases budgétaires, en provenance du Service de l'approvisionnement vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le budget d'énergie.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1154069014

CE16 0375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à 6813623 Canada inc., pour une période de cinq ans et douze jours, à compter du 20 mars 2016 et se terminant le 31 mars 2021, un local d'une superficie utilisable de 63,8 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), afin d'exploiter un restaurant connu sous le nom de Pizza No 900, moyennant un loyer total de 144 075,76 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165373001

CE16 0376

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 5 500 \$ pour les années 2016, 2017, 2018 à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, d'une durée de deux ans et quatre mois à compter du 1^{er} juin 2016 jusqu'au 30 septembre 2018, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167165002

CE16 0377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo) pour la période 2016 et 2017, soit 135 000 \$ par année, dans le cadre de l'entente Montréal 2025 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1160679005

CE16 0378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une oeuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, du côté ouest, entre les avenues Ridgewood et Forest Hill, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1164956002

CE16 0379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Sud-Ouest, relatif à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement du trottoir de la rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Ferdinand et du Couvent, dans le cadre du programme de réfection des rues artérielles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160615001

CE16 0380

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 597 497,03 \$ à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour les travaux de réfection de la toiture du Pavillon du Canada, conformément à l'appel d'offres public 20151156;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166807002

CE16 0381

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;

2 - de transmettre à ce ministre une copie de la résolution exprimant cette demande accompagnée d'une copie du projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1165175005

CE16 0382

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Ahuntsic–Cartierville.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1167195002

CE16 0383

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et le Service des finances à accorder aux arrondissements admissibles au programme des recettes diverses et encaissements (RDE) les crédits nécessaires à l'octroi de contrats pour l'aménagement des Bureaux Accès Montréal (BAM).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1166004001

CE16 0384

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de 155 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement d'un poste permanent de conseiller principal (spécialité) en relation de travail à la Direction des relations de travail;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 165 800 \$, pour les exercices 2017 et subséquents, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1165073001

CE16 0385

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire :

- de 558 808,55 \$ en provenance de la ville centre par les règlements d'emprunts de compétence locale, soit 550 416,56 \$ en provenance du règlement d'emprunt numéro 15-061 « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi) » et de 8 391,99 \$ en provenance du règlement d'emprunt numéro 06-062 « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ à des fins nécessitant une intervention immédiate » du Service de la concertation des arrondissements;

le tout vers le projet de réaménagement du terrain April de l'arrondissement de Ville-Marie - Appel d'offres public VMP-15-024, pour les travaux de réhabilitation environnementale des sols dans le terrain April, constitué du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, ainsi que l'aménagement du jardin communautaire Saint-Eusèbe, dans l'arrondissement de Ville-Marie et conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166486003

CE16 0386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1155954010

CE16 0387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 250 400 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016 en provenance de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017 pour un montant de 384 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 2 - d'autoriser le transfert de 3 postes permanents de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro vers le Service des technologies de l'information pour la prise en charge des activités technologiques.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1163242001

CE16 0388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est, comme représentant de la Ville de Montréal-Est pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île desservant le territoire composé des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de la ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1165175004

CE16 0389

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un règlement hors cour du recours intenté par Sécurité Nationale, compagnie d'assurance contre la Ville de Montréal au montant de 100 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Mikael Benoit un chèque au montant de 100 000 \$ à l'ordre de Sécurité Nationale, compagnie d'assurance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1166976001

CE16 0390

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal (15-087) » remplaçant le Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal adopté à l'assemblée du 23 novembre 2015 et portant le même numéro, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166335001

CE16 0391

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163843002

CE16 0392

Vu la résolution CA15 30 12 0430 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 18 décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé «Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1151896001

CE16 0393

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166688004

CE16 0394

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166688005

CE16 0395

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151175003

CE16 0396

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1164213002

CE16 0397

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1160184001

CE16 0398

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1161543001

Levée de la séance à 9 h 45

70.001

Les résolutions CE16 0344 à CE16 0398 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Harout Chitilian
Vice-président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville